



114 rue de l'Eglise  
Amfroipret  
59144 L'Orée de Mormal  
03.27.93.83.23  
[mairie@loreedemormal.fr](mailto:mairie@loreedemormal.fr)

ARRETE 10 du 13/06/2025

**MODIFICATION DE NUMEROTATION  
DE DOMICILES**

**MODIFICATION DE NUMEROTATION POUR TROIS ADRESSES SUR LA COMMUNE**

Nous, Maire de la Commune de L'Orée de Mormal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2213-28 ;  
Vu le Code pénal, notamment son article R.610-5 ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police spéciale que le maire peut prescrire ;  
Considérant que des problèmes de distribution du courrier et des erreurs d'identification des domiciles peuvent se poser,  
du fait du manque de cohérence du numérotage des domiciles ;

**A R R E T O N S**

Article 1<sup>er</sup> : Il est modifié la numérotation pour les adresses suivantes :

- le numéro 547 rue de l'église en numéro 546 ;
- le numéro 100 chemin des Carrières en numéro 101

Article 2 : Conformément à l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, le changement du numérotage de l'immeuble, par l'apposition sur la façade de l'immeuble ou au niveau de la boîte à lettres du numéro, sera à la charge de la commune.

Article 3 : Les procédures de changements d'adresse des pièces d'identités et des formulaires officiels ainsi que la déclaration de changement d'adresse auprès des administrations ou des entreprises, seront à la charge du propriétaire de la parcelle.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Rendu exécutoire par dépôt  
En Sous-Préfecture le

A L'Orée de Mormal, le 13 juin 2025

Le Maire,



Philippe EUSTACHE.

